Envoyé en préfecture le 11/09/2026
Reçu en préfecture le 11/09/2026
Publié le
ID : 056-215602269-20260904-D20260924-DE

COMMUNE de SAINT-MALO DE BEIGNON

Département du Morbihan

Séance du 4 septembre 2026

Membres en exercice : 15
Membres présents : 14
Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 4 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MALO DE BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Hélène HERRY, Maire.

Date de la convocation : 27 août 2026

PRESENTS : Cécile DERAMOND, Corinne FARGUES, Jean-Paul FERCHAUD, Lydia GILLES, Pierre-Yves HERBERT, Marie-Hélène HERRY, Loïc LAVAREC, Jérôme MANSEAU, Adrien MEINARD, Florence NASSOY, Marie-Hélène NEVES, Eloïse OUFEROUKH, Laurence PESLIER, Bastien VIEUVILLE
ABSENTS EXCUSÉS : Tugdual GATTÉ (pouvoir à Pierre-Yves HERBERT)
ABSENTS : sans objet

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Jean-Paul FERCHAUD est nommée secrétaire de séance.

Désignation du représentant permanent de la commune au sein du Conseil d'administration de la SMACL D 2026-09-24

Madame le Maire fait état que l'un des assureurs de la commune est SMACL Assurances. A ce titre, elle a été approchée afin que la commune se porte candidate aux fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration de la mutuelle à l'occasion de son renouvellement en juin 2026. Madame le Maire a donc porté la candidature de la commune qui a été élue. Il y a lieu désormais de désigner le représentant permanent de la commune au sein du Conseil d'administration de la Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales (S.M.A.C.L Assurances.) dont le siège est fixé à Niort (79000), 141 rue Salvador Allende.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE son Maire, Madame Marie-Hélène HERRY, pour représenter de façon permanente la commune de St Malo de Beignon au sein du Conseil d'administration et ce, jusqu'à la fin du mandat du Conseil d'administration (juin 2030).

Le Maire,
Marie-Hélène HERRY

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul FERCHAUD

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal